

### 3.4 L'évaluation des compétences d'expression orale

La partie orale se déroule de façon individuelle avec un Evalueur CLOE, sans préparation préalable. Elle est adaptée en fonction du profil du candidat et permet de proposer du contenu en langue socio-professionnelle, professionnelle ou spécifique métier.

L'entretien permet d'évaluer 5 compétences générales :

- Employer un **vocabulaire** professionnel adapté à la situation de communication.
- Maîtriser les principales **structures grammaticales** nécessaires pour construire des phrases cohérentes et de complexité variée.
- **Communiquer** de façon naturelle à l'oral.
- Se faire comprendre avec une **prononciation** claire.
- Comprendre des instructions ou des questions de son interlocuteur et développer **l'interaction** et le dialogue.

Après validation de la session les résultats de l'écrit et de l'oral sont compilés et permettent de générer un rapport détaillé du résultat et les compétences dans la langue selon l'échelle de niveaux du CECRL.

### 3.5 La communication des résultats et délivrance du certificat

Les résultats de l'évaluation sont générés et envoyés dans un délai de 3 jours ouvrables après le test oral. Si l'objectif métier est acquis, le Certificat CLOE est alors généré ainsi que l'attestation détaillée de résultats. En cas de non-obtention du niveau cible l'attestation est affichée.

Les résultats CLOE sont accessibles en ligne pour une période de 3 ans.

### 3.6 Le processus de rattrapage

Le règlement de certification ne prévoit pas de validation partielle. Le candidat peut repasser la certification CLOE autant de fois qu'il le souhaite afin d'obtenir le Certificat CLOE visé. Il n'y a pas de délai minimum entre deux passages.

### 3.7 Aménagements pour les candidats en situation de handicap

#### Aménagement de l'épreuve écrite

Les mesures suivantes peuvent être mise en place, en en faisant la demande écrite au CEL référent.

- Mise en place d'un 1/3 temps pour le déroulé de l'épreuve
- Assistance d'un secrétaire (lecture, ou écriture sous dictée)
- Présence d'une interface de communication (interprète)

#### Aménagement de l'épreuve orale :

Les questions orales sont remises par écrit en début d'épreuve, la rédaction des réponses sont sur un temps imparti, les réponses lors d'un oral organisé avec un formateur dans la matière sont enregistrées sur dictaphone.

***L'aménagement de l'évaluation pour les candidats en situation de handicap n'a aucune influence sur le résultat ou la validité de la Certification CLOE.***